
Erratum

Décision 9804, 29 novembre 2011

Loi sur la mise en marché des produits agricoles,
alimentaires et de la pêche
(L.R.Q., c. M-35.1)

Blé destiné à la consommation humaine

— **Mise en vente en commun**

— **Modification**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 14 décembre
2011, 143^e année, n^o 50, page 5584.

À la page 5587, à l'Annexe 6, 1^{er} tiret, on aurait dû
lire « Commission canadienne des grains » au lieu de
« Commission canadienne du blé ».

56989

Gouvernement du Québec

Règlement sur la table de concertation de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

Loi sur l'Institut national d'excellence en santé
et en services sociaux
(L.R.Q., c. I-13.03)

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 14 décembre
2011, 143^e année, numéro 50, page 5536.

À la page 5537, article 4, 9^e paragraphe, on aurait dû lire
« — de la Fédération québécoise des centres de réadapta-
tion en déficience intellectuelle et en troubles envahissants
du développement; » au lieu de « — l'Association de la
Fédération québécoise des centres de réadaptation en
déficience intellectuelle et en troubles envahissants du
développement; ».

56987